

# STOP À L'IMPUNITÉ

## Les violences sexistes et sexuelles doivent cesser

5 ans après le Grenelle contre les violences conjugales...

7 ans après le lancement de l'égalité femmes-hommes comme « *grande cause nationale* » par le président de la République et reconduit pour le quinquennat actuel....

En 2020, c'est encore le taux sidérant de 94% des plaintes pour viol qui sont classées sans suite (Fondation des Femmes, 2024).

- **80%** des femmes disent être victimes de sexisme au travail, **30%** de harcèlement sexuel au travail, 10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour en France sur un lieu de travail.
- **70%** des victimes disent ne pas en avoir parlé à leur supérieur. Quand elles l'ont fait, **40%** d'entre elles estiment que le règlement leur a été défavorable (elles ont été mutées, placardisées, voire licenciées).
- **18%** des femmes cadres déclarent avoir été victimes et/ou témoins de violences sexistes et sexuelles contre **12%** des hommes (Baromètre Cadres ViaVoice-UGICT 2023).

Le champ de la santé, du médico-social et du social n'en est pas exempt. Malgré les obligations réglementaires des employeurs, encore trop peu de salarié.e.s bénéficient de la protection qui leur est due.

## L'omerta doit cesser !

**Pour mettre fin aux violences sexistes et sexuelles,**

**L'UFMICT-CGT revendique :**

- Des mesures contraignantes en direction des employeurs pour mettre en œuvre des mesures de protection, de prévention contre les violences sexistes et sexuelles,
- L'obligation de former l'ensemble des encadrant.e.s à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à l'accompagnement des victimes,
- L'obligation de protection des victimes.



L'UFMICT-CGT appelle l'ensemble des salarié.e.s à se mobiliser le **samedi 23 novembre**, partout en France, pour la mise en œuvre d'une réelle politique de prévention contre les violences sexistes et sexuelles, au travail comme dans la vie.